

Les élèves accèdent habituellement à Pronote par l'intermédiaire de l'ENT. Cet accès est à privilégier progressivement. Or en raison d'un nombre très important de connexions, le serveur est parfois saturé.

La Région, qui administre le serveur, s'affaire à stabiliser l'accès : l'hébergement de l'ENT (l'Environnement Numérique de Travail) est indépendant de notre établissement. Néanmoins, aux « heures creuses » (temps du repas, tôt le matin et après 19h), l'accès est généralement possible pour les élèves, ce qui permet de consulter le cahier de texte.

Sur Pronote, il convient de bien repérer ce qui est demandé par chaque professeur et de le noter afin de pouvoir faire le travail par la suite, de télécharger (ou d'imprimer) les éventuels documents joints (le cahier de texte peut également être sauvegardé au format pdf). *Attention à bien regarder, au sein du cahier de texte Pronote, à la fois dans « Contenu de cours » et dans « Travail à faire » !*

En tout état de cause, l'accès Pronote Parent est opérationnel car la connexion ne passe pas par l'ENT : le travail à faire peut donc être consulté en utilisant les codes des responsables légaux.

Petite astuce : Une autre possibilité pour accéder à Pronote Élèves sans passer par la connexion à l'ENT est d'utiliser l'application Pronote sur une tablette ou un smartphone. Une fois l'application installée, il suffit pour installer le compte élève de flasher le QR code que vous trouvez dans Pronote Élèves (en passant donc par l'ENT aux heures creuses) dans la rubrique : « Mes données » « Paramètres ». Vous validez ensuite sur l'application : connexion automatique.

Un problème demeure néanmoins pour une éventuelle restitution des travaux, lorsque cela est demandé. Dès que l'ENT fonctionnera de façon plus fluide, nous demanderons aux élèves de passer par cet intermédiaire pour déposer leurs productions.

En attendant, et **seulement dans le cas où un professeur l'aurait demandé explicitement**, **les élèves peuvent déposer leur travail** (fichier texte ou simple photographie du manuscrit) dans leur espace élève pronote en cliquant sur "déposer ma copie", directement dans le cahier de texte (rubrique "travail à faire"). *Attention, le lien « déposer sa copie » n'apparaît que dans le cas où un travail de restitution est exigé.*

Attention à la taille du fichier : **au-delà de 1200 ko, le transfert est impossible.**

Nous attirons votre attention sur le fait suivant : **Pronote n'est pas adapté à la correction individualisée des travaux.** Nous faisons au mieux mais la correction des activités se fera généralement sous la forme d'un corrigé global ou d'une restitution a posteriori en classe.

Il convient donc de bien suivre les consignes données par chaque enseignant sur Pronote et/ou sur l'ENT. En résumé :

- Lorsque l'ENT est saturé, se connecter avec les codes parents **ou avec l'application Pronote smartphone/tablette** pour consulter le cahier de texte
- Déposer les **éventuels** travaux demandés aux heures où l'accès élève est possible en s'assurant préalablement que la taille du fichier est raisonnable (manuscrit photographié notamment)

➤ Nous vous rappelons les deux accès mis à disposition pour le collège :

	Connexion PRONOTE	Connexion ENT
Parents	Par le site du collège : https://college-prevert-verson.etab.ac-caen.fr/ cliquer sur icône « pronote », accès parents	Pas de codes-parents
Elèves	Pas de codes directs	Par le site de L'Educ de Normandie : http://www.l-educdenormandie.fr/ , se connecter, cliquer sur « élèves de l'enseignement public » 2 endroits pour consulter et rendre du travail <ul style="list-style-type: none">- Aller sur « Espace de travail » = c'est l'ENT de l'élève- Ressources externes « pronote » = c'est le Pronote de l'élève